

A.T. IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 25 avenue Dauphine

45100 Orléans

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 03 FÉVRIER 2026

Le soussigné Axel TIRINTINO, demeurant 16 rue Daniel Mayer, 45100 Orléans,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société à responsabilité limitée A.T. IMMO, après examen, l'associé unique **décide ce qui suit :**

Article 1 - Suppression de l'ancien nom commercial

L'associé unique **supprime** le nom commercial "Pôle Immo" précédemment déclaré au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 2 - Adoption d'un nouveau nom commercial

L'associé unique **adopte** à compter de ce jour le nom commercial suivant :

« L'Agence d'Orléans »

Article 3 - Formalités

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à Orléans

Le 3 février 2026

Monsieur Axel TIRINTINO

